



Résumé du rapport d'activité 2020 de la CSN

27 avril 2021

La Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) est une commission extraparlamentaire de la Confédération. Conformément à son mandat légal, elle conseille en toute indépendance le Conseil fédéral, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) pour toutes les questions relatives à la sécurité des installations nucléaires.

Durant l'année sous revue, la CSN a assumé des tâches liées aux études géologiques réalisées par la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) durant la 3^e étape du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» (PSDP). Elle a aussi abordé des questions d'actualité qui portent sur de tels dépôts. Elle a notamment examiné les conséquences possibles du stockage de déchets faiblement ou moyennement radioactifs (DFMR) contenant des substances organiques dans un dépôt en couches géologiques profondes. Elle est parvenue à la conclusion que sur le plan juridique, les dispositions divergeant des prescriptions relatives aux déchets non radioactifs, pour le stockage en couches géologiques profondes, devraient être explicitement mentionnées dans le cadre légal. Sur le plan technique, elle juge les mesures visant à éviter ou à réduire les substances organiques présentes dans les DFMR d'une grande importance en matière de sécurité, même si les substances organiques ne représentent comparativement qu'une petite partie de la masse totale des déchets radioactifs.

S'agissant de la sécurité des installations nucléaires, la CSN s'est notamment intéressée aux aspects actuels de la culture de la sécurité dans les centrales nucléaires suisses. Un groupe de travail de la CSN a analysé la motivation à exercer sa responsabilité individuelle, les conditions psychologiques et neurobiologiques générales ainsi que les possibilités d'appliquer des mesures visant à encourager la culture de la sécurité au quotidien. Il a retenu plusieurs questions qui ont fait l'objet d'une première discussion avec le Groupement des chefs des centrales nucléaires suisses (GSKL) et servi de base pour la suite du traitement par la commission et en prévision d'un échange avec les exploitants des centrales nucléaires.

La CSN a remis au DETEC son avis sur le rapport d'activité et de gestion 2019 du conseil de l'IFSN. Sur la base des documents présentés, la CSN a jugé que le conseil de l'IFSN s'était acquitté de ses tâches conformément à la législation. Concernant l'étendue de l'évaluation de la CSN, la CSN a recommandé d'adopter le rapport et d'en donner décharge au conseil de l'IFSN.

Par ailleurs, la CSN a commenté les projets de trois directives de l'IFSN. À noter le projet de directive IFSN-G03 qui porte sur les dépôts en couches géologiques profondes. La CSN a pris position de manière détaillée et abordé plusieurs aspects de fond et de forme de ce projet.



Dans le cadre de l'évaluation des rapports annuels consacrés à la sécurité des centrales nucléaires suisses, la CSN s'est davantage intéressée aux thèmes de l'exploitation, du facteur humain et de l'organisation ainsi que de la surveillance du vieillissement des équipements.

La commission s'est réunie lors d'onze séances plénières. Des délégations de la CSN ont en outre participé à de nombreuses rencontres de divers organes pour clarifier des questions factuelles ou coordonner des activités. En raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, les séances et les rencontres se sont déroulées pour la plupart par visioconférence.